



Organisation des Nations Unies

**Commission
économique pour
l'Afrique**

Union africaine

**Commission de
l'Union africaine**



CRMC/6/EXP/2022/3*

Distr. générale

16 août 2022

Français

Original : anglais

**Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Sixième session
Réunion d'experts

Addis-Abeba, 24-28 octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts**

**Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour
et du programme de travail**

Ordre du jour provisoire annoté (réunion d'experts)

1. Inscriptions

Les participants qui se sont inscrits à l'avance sur le portail Indico pourront récupérer leur badge au comptoir des délégués situé au Centre de conférences des Nations Unies sur présentation de leur passeport ou d'un autre document d'identification national. Le badge doit être affiché visiblement par tous les participants pendant toute la durée de la réunion. Il peut être récupéré le jour de l'ouverture, mais les participants sont encouragés à se le faire établir dès leur arrivée en Éthiopie pour éviter les files d'attente le jour de l'ouverture.

2. Ouverture conjointe des réunions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la Commission africaine de statistique

La sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et la huitième réunion de la Commission africaine de statistique seront ouvertes conjointement. Elles se dérouleront en parallèle au cours de la même semaine au Centre de conférences des Nations Unies. Après l'ouverture conjointe, les participants aux trois réunions se rendront dans leurs

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 octobre 2022).

** CRMC/6/EXP/2022/1.



salles de conférence respectives. Des informations sur la salle de conférence pour la réunion d'experts seront fournies sur place.

3. Ouverture de la réunion d'experts (point 1 de l'ordre du jour)

Une allocution sera prononcée pour marquer l'ouverture de la réunion d'experts de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.

4. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

La composition du Bureau sera annoncée à l'issue de consultations avec les chefs des délégations. Le Bureau comprendra cinq membres — un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un(e) rapporteur (rapporteuse) — élus conformément au principe de la représentation géographique équitable. La composition du Bureau de la session précédente figure dans l'annexe jointe au présent document. Le Président du Bureau sortant (Zambie) transmettra les fonctions du bureau au Président entrant. Une déclaration sur les activités du Bureau sortant sera faite par le Président sortant. Le Président entrant fera de brèves remarques, puis présidera les travaux de la sixième session de la Conférence.

Les délégués seront invités à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire et le projet de programme de travail, ainsi qu'à proposer les modifications jugées nécessaires.

Le Bureau peut décider de créer un groupe de travail spécial pour aider à la compilation du projet de rapport et à la formulation des projets de résolution. Ce groupe de travail sera composé de dix membres, soit deux membres de chacun des cinq groupements sous-régionaux, normalement issus du Bureau sortant et du nouveau Bureau. Il sera présidé par le Premier Vice-Président du Bureau.

5. Table ronde : Dix ans après la mise en place du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et à huit ans de la date de 2030, sommes-nous sur la bonne voie pour honorer nos engagements en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ? (point 3 de l'ordre du jour)

Une table ronde réunissant les pays et les partenaires de développement sera organisée pour réfléchir aux progrès réalisés par les pays dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des dix dernières années de mise en œuvre du Programme africain. Les intervenants réfléchiront aux principales réalisations et aux défis à relever et dégageront les principales stratégies et mesures propres à accélérer les progrès dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil au cours des huit années précédant 2030.

6. Questions statutaires (point 4 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat et la Commission de l'Union africaine présenteront les différentes questions statutaires relatives au mandat de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Les experts souhaiteront peut-être examiner ces questions et soumettre à la Conférence des recommandations au sujet des nouvelles orientations et actions à envisager. Le Comité sera saisi des rapports statutaires suivants :

a) Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions ministérielles de la cinquième session de la Conférence

Le document contient des résumés des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions adoptées par la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil à sa cinquième session. Les experts présents seront invités à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat des orientations complémentaires pour la mise en œuvre effective des résolutions.

b) Rapport sur l'évaluation du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (2010-2020)

Le rapport présente les conclusions d'une évaluation de l'exécution du Programme pour la période 2010-2020. Il s'appuie, d'une part, sur les observations reçues des pays et des partenaires du groupe de base régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et sur une enquête menée en 2022, d'autre part. Il met en évidence les domaines dans lesquels le Programme a bien fonctionné, ceux dans lesquels il a échoué, aussi bien que les principaux obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre. En outre, le rapport contient des recommandations dans plusieurs domaines thématiques d'intérêt alors que le programme entre dans sa deuxième phase de mise en œuvre. Les experts seront invités à examiner le rapport, à donner des orientations et à faire des observations sur l'exécution du Programme.

c) Rapport du Groupe de base régional sur les interventions en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la période 2018-2022

Une déclaration soulignant les principales réalisations du Groupe de base régional au cours de la période 2018-2022 sera faite. La déclaration fournira un aperçu synoptique des principales manifestations et activités entreprises pour donner suite au vaste mandat des partenaires du Groupe de base régional pour soutenir la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les experts seront invités à fournir des conseils et des commentaires sur les activités du secrétariat du Programme Afrique et du groupe de base régional.

d) Rapport de la Commission de l'Union africaine sur la Campagne « Mon nom est personne »

Le rapport met en lumière la Campagne « mon nom est personne », sa stratégie et son approche pour transformer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil, sa théorie du changement et les possibilités d'adoption, de reproduction et d'élargissement au niveau national et continental. Il s'agit d'une campagne systématique et axée sur les résultats qui vise à transformer les systèmes nationaux d'enregistrement des naissances, le but étant de parvenir à l'enregistrement universel des naissances d'ici 2030 et de fournir ainsi une identité juridique à tous. La campagne a adopté trois approches imbriquées à fort effet de levier et à fort impact - l'interopérabilité, la décentralisation et la numérisation - comme le reflète le cadre intégré de prestation numérique. Elle est axée sur les pays et les données et s'appuie sur la capacité de collaboration de tous les partenaires.

Les experts seront invités à examiner le rapport, à donner des orientations et à faire des observations sur les activités de la Campagne.

e) Rapport des centres africains de prévention et de contrôle des maladies sur un cadre continental pour le renforcement de la surveillance de la mortalité

Le cadre continental est destiné à fournir des orientations aux pays africains sur les actions nécessaires pour développer et améliorer les systèmes d'information holistiques sur la mortalité qui saisissent tous les décès et les causes de décès lorsque cela est possible, afin de remédier au manque chronique de données précises sur la mortalité, données pourtant nécessaires à la prise de décisions en matière de santé publique. Il devrait servir de catalyseur pour atteindre les objectifs de développement régionaux et mondiaux en améliorant l'exhaustivité et la précision des données sur la mortalité dans les États membres.

Les experts seront invités à examiner le rapport, à donner des orientations et à faire des observations sur les activités des centres africains de prévention et de contrôle des maladies.

7. Évaluation des progrès dans le développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région : Dans quelle mesure l'Afrique peut-elle accélérer les progrès pour honorer les engagements régionaux et internationaux ? (point 5 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, seront passés en revue les résultats des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sur le continent, au regard des engagements régionaux et internationaux dans les domaines de l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces. L'état d'avancement de la production de statistiques de l'état civil sera examiné à la séance de l'après-midi de la deuxième journée (voir point 9 de l'ordre du jour), quand les directeurs généraux d'organismes statistiques nationaux se joindront à la réunion d'experts.

a) Enregistrement des naissances

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance fera rapport sur l'état de l'enregistrement des naissances en Afrique, en s'appuyant sur des informations qualitatives et quantitatives concernant les progrès réalisés aux niveaux régional et national. Il mettra en évidence certains des principaux goulets d'étranglement auxquels les pays sont confrontés en matière d'enregistrement des naissances et fera des recommandations sur la manière dont les pays pourraient accélérer les progrès à cet égard. Cette présentation sera suivie de deux exposés nationaux sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'enregistrement des naissances.

b) Enregistrement des décès et des causes de décès

L'Organisation mondiale de la Santé rendra compte de la situation de l'enregistrement des décès et de la collecte d'informations sur les causes de décès en Afrique. Elle mettra au jour quelques-uns des principaux goulets d'étranglement auxquels les pays sont confrontés s'agissant d'enregistrement des naissances et fera des recommandations sur la manière dont les pays pourraient accélérer les progrès. Cette présentation sera suivie de deux exposés nationaux sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'enregistrement des décès.

c) Enregistrement des mariages et des divorces

Le Fonds des Nations Unies pour la population fera rapport sur l'état de l'enregistrement et de la certification des mariages et des divorces sur le continent. La présentation démontrera l'importance de l'enregistrement des mariages et des divorces pour garantir l'accès aux droits

et aux services sociaux. Elle soulignera également le délaissement de ce domaine d'activité, en notant le peu d'attention que lui a accordé la communauté internationale du développement ces dernières années, par rapport à l'enregistrement des naissances et des décès. Elle attirera l'attention sur la nécessité de renforcer la capacité des bureaux d'état civil à enregistrer les mariages et les divorces et soulignera la nécessité aussi pour les pays de donner la priorité à ce domaine d'activités dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

Cette présentation sera suivie de deux exposés nationaux sur les meilleures pratiques en matière d'amélioration de l'enregistrement des mariages et des divorces. En outre, une présentation vidéo mettant en évidence les efforts déployés pour développer le système d'enregistrement des données d'état civil et des statistiques vitales en Gambie (intitulée « Une visite CRVS en Gambie ») sera diffusée pour conclure la première journée de la réunion d'experts.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

8. L'enregistrement des faits d'état civil dans les contextes humanitaires : tirer parti de l'expérience acquise lors de la pandémie de COVID-19 (point 6 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation mondiale de la Santé présenteront les données d'expérience des pays et les principaux enseignements tirés du renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en s'appuyant sur l'expérience acquise depuis l'apparition de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Cette présentation sera suivie d'un exposé du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les recommandations propres à améliorer la résilience des systèmes et des services pour garantir un enregistrement continu, permanent et universel des naissances et des décès en situation de crise. Les recommandations sont basées sur des lignes directrices récemment publiées, adressées aux États membres pour guider les stratégies nationales, en particulier, mais aussi aux partenaires de développement pour mobiliser leur soutien, le cas échéant.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

9. Rôle du secteur de la santé dans la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et avantages de ces systèmes pour le programme d'action en matière de santé (point 7 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Banque mondiale fera une présentation sur les possibilités qui s'offrent de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil par l'engagement du secteur de la santé. Faire participer le secteur de la santé est considéré comme une des stratégies les plus rentables, mais aussi les plus pratiques et les plus réalisables, pour accélérer les progrès dans la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sur le continent. La présentation mettra en évidence les meilleures pratiques pertinentes au niveau des pays de diverses régions du monde. Elle sera suivie de deux exposés nationaux sur les expériences de participation du secteur de la santé pour soutenir l'enregistrement des faits d'état civil.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

10. Séances parallèles (point 8 de l'ordre du jour)

Première séance : Numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

Au cours de cette séance, les participants discuteront des pratiques recommandées pour la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il s'agira notamment d'examiner les caractéristiques essentielles des solutions informatiques, les avantages et les inconvénients de plusieurs options de licences logicielles, notamment les logiciels développés sur mesure, les logiciels commerciaux standards et les logiciels libres, les avantages et inconvénients des différents services logiciels et options d'hébergement, ainsi que les étapes recommandées pour l'acquisition d'un logiciel d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Une présentation par Vital Strategies et la Commission économique pour l'Afrique sera faite sur les meilleures pratiques en matière de numérisation des systèmes statistiques, suivie d'un débat général.

Deuxième séance : Leadership, plaidoyer budgétaire et durabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

Au cours de cette séance, les participants mettront en commun leurs expériences et leurs meilleures pratiques en matière de leadership et de plaidoyer budgétaire en relation avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Malgré leur importance en tant que fonctions administratives essentielles de gouvernement, ces systèmes sont faibles et sous-financés dans de nombreux pays. Un bon leadership à cet égard est donc crucial pour garantir que les systèmes remplissent leurs fonctions essentielles et que les registres et les données qu'ils produisent sont disponibles et facilement accessibles dans tous les organismes publics. La mobilisation d'un leadership et d'un soutien politique forts en faveur des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil est cruciale pour mettre en place des systèmes qui fonctionnent bien et garantir un financement national adéquat pour leur durabilité. Il s'en suivra deux présentations nationales et un débat général.

Troisième séance : La législation comme catalyseur de systèmes efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

Au cours de cette séance, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU donnera un aperçu des directives récemment élaborées sur un cadre législatif pour l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité. Cet aperçu sera suivi de deux présentations nationales sur les expériences récentes de révision de la législation relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, ainsi que d'un débat général.

Quatrième séance : Construire des systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et d'identité numérique

Cette séance mettra l'accent sur la mise en place de systèmes intégrés d'enregistrement de l'état civil, de statistiques vitales et de gestion de l'identité. Y sera présentée une vue d'ensemble du cadre intégré recommandé (basé sur les recommandations du groupe de travail des Nations Unies sur l'identité juridique), suivie d'une discussion sur les avantages et les

inconvenients des systèmes intégrés par rapport aux systèmes qui ne le sont pas. Il sera donné à l'occasion un aperçu de la stratégie continentale en matière d'identité numérique et des recommandations pour une collaboration plus étroite entre les autorités chargées de l'enregistrement des actes d'état civil et de la gestion de l'identité numérique dans le cadre du développement de systèmes harmonisés. Une présentation sera faite par la Commission économique pour l'Afrique. Elle sera suivie d'un débat général.

11. Évaluation des progrès accomplis dans la production de statistiques de l'état civil basées sur l'enregistrement des faits d'état civil sur le continent (point 9 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Fonds des Nations Unies pour la population rendra compte des progrès accomplis dans la production de statistiques de l'état civil en Afrique, en soulignant les principales réalisations, les défis auxquels les pays sont confrontés et les ressources disponibles pour soutenir les pays à cet égard. La présentation préconisera la production de rapports sur les statistiques de l'état civil par tous les pays, d'abord pour mieux faire connaître l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil aux gouvernements, et ensuite pour mettre les données d'enregistrement des faits d'état civil à la disposition des gouvernements à des fins de planification et d'élaboration des politiques. Elle sera suivie de deux présentations nationales sur les meilleures pratiques en matière de production de statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

12. Les registres de la population et les possibilités qu'ils offrent pour améliorer l'administration publique et les statistiques (point 10 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission économique pour l'Afrique fera une présentation sur l'importance des registres administratifs de la population et les principales exigences pour leur création. Cette présentation sera suivie d'un exposé de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU sur l'introduction des registres statistiques de la population et les conditions de base pour leur création, notamment le rôle des registres administratifs de la population. Ces présentations feront référence au manuel des Nations Unies récemment publié sur les recensements de la population et des logements basés sur les registres.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

13. Table ronde : Numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique pour optimiser leur efficacité et leur utilisation (point 11 de l'ordre du jour)

La numérisation des systèmes d'enregistrement de l'état civil et de statistiques de l'état civil est essentielle pour améliorer l'efficacité, la facilité d'accès et l'utilisation des enregistrements et des documents dans ces systèmes. Si certains pays ont fait des progrès significatifs dans ce domaine, réussir à identifier les solutions numériques idéales reste un défi crucial pour la plupart des pays du continent. Un panel composé de représentants de pays et de partenaires de développement se penchera sur les expériences, les principaux défis et les

meilleures pratiques en matière de numérisation des systèmes d'enregistrement des données d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

14. Table ronde : L'identité juridique des migrants, des réfugiés et des groupes de population marginalisés (point 12 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du panel discuteront des progrès et des défis liés à l'octroi d'une identité juridique aux migrants, aux réfugiés et aux groupes de population marginalisés sur le continent. Ils mettront en lumière les efforts déployés par les pays africains pour faciliter l'enregistrement des faits d'état civil liés aux migrants, ainsi que les meilleures pratiques issues de ces efforts qui peuvent être reproduites.

Les experts souhaiteront peut-être examiner les questions portées à leur attention, y compris les projets de résolution, et donner au secrétariat et aux partenaires des orientations sur des activités futures.

15. Stratégie et plan d'action régionaux pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et la réalisation des engagements de l'Agenda 2030 (point 13 de l'ordre du jour)

Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil définit la vision globale et le plan d'action du continent pour les cinq prochaines années concernant l'appui à l'amélioration systématique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera une brève présentation de la stratégie régionale en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la période 2023-2027. Un débat en plénière suivra. Les experts participants seront invités à proposer des démarches pouvant permettre d'accélérer les progrès en vue de l'échéance de 2030.

16. Sous-comité de l'enregistrement des faits d'état civil (point 14 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission de l'Union africaine informera les participants des progrès réalisés dans la mise en place d'un sous-comité de l'enregistrement des faits d'état civil, notamment les activités proposées pour ce sous-comité.

17. Examen et adoption des projets de conclusions et de recommandations (point 9 de l'ordre du jour)

Les experts auront la possibilité d'examiner et d'approuver les conclusions et recommandations issues des différentes séances de leur réunion. Les projets de conclusions et de recommandations devraient aborder les mesures liées aux politiques et aux programmes qui doivent être prises aux niveaux national et régional pour accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sur le continent.

18. Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour)

Les participants à la réunion pourront soulever toute autre question qui n'aurait pas été examinée au titre des points de l'ordre du jour susmentionnés.

19. Clôture de la réunion d'experts (point 17 de l'ordre du jour)

Le/la Président/e de la réunion présentera les principales conclusions de la Conférence, puis déclarera la réunion close.

20. Briefing des ministres par les experts nationaux

Les experts nationaux doivent faire part à leurs ministres respectifs des résultats de la réunion d'experts, en particulier des projets de conclusions et de recommandations proposés.

Annexe

Membres du secrétariat de la Conférence

La composition actuelle du Bureau est la suivante :

1. Président : Zambie — Afrique australe
 2. Premier Vice-Président : Kenya — Afrique de l'Est
 3. Deuxième Vice-Président : Tchad — Afrique centrale
 4. Troisième Vice-Président : Sierra Leone — Afrique de l'Ouest
 5. Rapporteur : Mauritanie — Afrique du Nord
-